

**SEANCE du 3 JUILLET 2017 à 20 h**  
**à la MAIRIE – salle Georges Balaguy**

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 30/06/2017

Conseil municipal : en exercice : 15 membres

Etaient présents : 12 membres

M. Jean SMITH, M. Christian ROFFAT, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, M. Claude-Marie MURON, Mme Anne-Marie BRETTE, Mme Sandrine DAVID, Mme Emilie PERCHE, Mme Françoise TRAVARD, M. Vincent TRIOLLIER, M. Régis GALICHON

Absents excusés: Mme Nadège PEDRINI, M. Philippe GEORGES, M. Michel HEBRARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise TRAVARD

Le compte rendu de la séance du 18/05/2017 ne fait appel à aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

## **CONCLUSIONS COMMISSAIRE-ENQUETEUR : enquête publique**

M. le Maire rappelle l'enquête publique pour trois affaires, du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2017

- 1) Désaffectation d'une partie du domaine public place St Jean, devant l'immeuble des consorts Burellier/Pellegrini
- 2) Désaffectation d'un chemin rural à « Fond »
- 3) Désaffectation d'un chemin rural et cession ; rétablissement d'un chemin rural à « Bois Chapotet »

Il fait lecture du rapport du commissaire-enquêteur désigné, M. Zingraff, lequel, après étude des pièces du dossier, des remarques du public ayant participé à l'enquête et eu égard à la modestie de ces affaires, émet un avis favorable aux déclassements desdits chemins ou domaine public.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cet avis et sur la suite donnée à ces projets de vente ou d'échange.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,
  - Se prononce sur la poursuite des ventes des terrains concernés aux riverains aux conditions ci-après :
- 1) Aux Consorts Burellier/Pellegrini pour 100 m<sup>2</sup>, rue de Chassor, au prix forfaitaire de 200 €, la vente incluant deux marches d'escalier ainsi qu'un balcon suivant proposition du géomètre,
  - 2) A M. Christian GONIN pour 328 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Fond » au prix forfaitaire de 50 €,
  - 3) A M. Daniel MANET pour un échange de terrain à usage de chemin rural, à « Bois Chapotet » au prix de 50 € sans soulte, les frais de rétablissement du chemin étant à sa charge.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire explique que suite au positionnement de l'Etat sur ce sujet laissant la possibilité aux communes, organisatrices des activités périscolaires à un retour à la semaine d'école de quatre jours et compte tenu des délais de concertation jugés trop courts, qu'il y a lieu, après échange et débats entre les différents partenaires de l'école (équipe enseignante, parents d'élèves) mais aussi communes limitrophes de maintenir la semaine de 4 j et ½ pour la prochaine année scolaire 2017/2018.

Il est convenu que la prochaine année scolaire donnera le temps d'organiser une plus grande concertation avec l'ensemble des familles et personnels éducatifs, de répondre à la problématique de l'accueil des élèves le mercredi matin dans les centres de loisirs, à la demande des familles. D'ores et déjà il est annoncé un retour très probable à la semaine des quatre jours.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Il est annoncé le départ d'Elodie Giraud, agent d'animation recrutée en CDD pour assurer les activités périscolaires et ATSEM, en septembre 2016.

Il y a donc lieu de prévoir son remplacement en tenant compte, pour préparer l'emploi du temps, des demandes des enseignants quant au besoin d'une surveillance d'un agent pour la sieste des petits dès 13 h.

M. le Maire demande donc l'autorisation de recruter du personnel sur cet emploi vacant (22 h) et dans le même temps de réorganiser le temps de service du personnel affecté au groupe scolaire.

Par ailleurs une rupture de contrat (aidé) est en cours avec Aurore Lourenco Teixeira. Cet agent était chargé principalement des travaux de ménage du groupe scolaire et confortait l'équipe technique en complément, depuis un an.

## **UN POINT SUR LES TRAVAUX à ENGAGER**

- Pose d'un aérotherme eau chaude dans la salle polyvalente et d'une électrovanne sur le circuit radiateur pour définir un chauffage par zone et éviter la déperdition de chaleur tout en réalisant des économies d'énergie. Le devis de l'entreprise Casteran s'élève à 3 517 € HT,
- Isolation du plancher grenier du bâtiment communal « Le Four de St Jean » : travaux réalisés par l'entreprise Travard de 2 478 € HT.

Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale.

- Réfection de la toiture salle polyvalente tranche 1, côté Nord/Ouest : 623 m<sup>2</sup>  
Consultation de deux entreprises :
  - Serraille.....HT 41 871 €
  - Demortier.....HT 48 458 €

L'entreprise Serraille, moins-disante est retenue pour un démarrage de travaux prévu en octobre prochain. Subvention allouée de 21 000 € en fonds de concours de Roannais Agglomération.

- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle  
Le Syndicat des Energies de la Loire annonce une programmation pour octobre 2017.
- 70 panneaux de rues et 505 plaques d'immeubles achetés pour une pose prévue en août/septembre par les agents techniques. Les administrés recevront un courrier postal avec certificat d'adressage ; les plaques seront distribuées par la commission voirie.
- Travaux de fauchage d'accotement : sous-traités à l'entreprise Collet : 32 h à 60 €.  
Le quartier de « Joeuvres » est assuré par les agents.

## ASSAINISSEMENT

### ➤ affaire « Berthollet »

M. le Maire soumet le courrier du 27/04 de Roannaise de l'Eau, compétente en matière d'assainissement, relatif à une demande de travaux « amiable » des conjoints Berthollet sur leur propriété (point d'eau), en aval de la station de la Croix Mission. Il est rappelé brièvement l'expropriation de ce propriétaire pour la réalisation de l'exutoire de la station d'épuration puis dans le cadre du contentieux jugé et clos ce dernier a récupéré sa propriété.

Suite à une visite de terrain, Roannaise de l'Eau accèderait à cette demande sur deux points : déviation du cours d'eau pour s'écarter du point d'eau et réalisation de trois seuils en bois sur le cours d'eau. Cependant Roannaise demande à la Commune le partage des frais afférents par la prise en charge de travaux : réaliser deux passages busés pour le déplacement des bêtes et une clôture de part et d'autre du cours d'eau (125 ml). 1<sup>ère</sup> estimation 5 000 € dont la moitié pour la Commune

Il est proposé une rencontre entre les parties pour finaliser le projet.

M. le Maire dit ne pas être favorable à cette prise en charge par la Commune eu égard au transfert de la compétence « assainissement » et précise qu'il s'agit dans un premier temps de vérifier si la proposition de travaux de Roannaise de l'Eau convient ou pas aux conjoints Berthollet. Par ailleurs il est rappelé que la Commune a des obligations en matière d'entretien, en tant que propriétaire, des parcelles bordant l'exutoire (ruisseau).

### ➤ Inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Lecture est faite d'un courrier de Roannaise de l'Eau rappelant sa démarche et sa volonté de réduire les eaux pluviales collectées par les réseaux d'assainissement avec pour objectifs réduire le risque d'inondation due au débordement des réseaux et limiter les déversements au milieu naturel du fait de la mise en charge des réseaux.

Dans ce contexte cette structure mène un inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noue, tranchée, toiture végétalisée, bassin d'orage...) mis en place sur le territoire de Roannais Agglomération et il est demandé à la Commune de participer à cet inventaire et de répertorier les ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le village. Il est rappelé qu'il est demandé aux particuliers l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

## ☛ **Réflexion sur la conservation de la lagune existante à « Chantegret » en bassin de stockage d'eaux pluviales**

Lors des dernières réunions de chantier avec Roannaise de l'Eau relatives à la station d'épuration du « Garet » a été demandée l'éventualité de la conservation de la lagune existante de « Chantegret » et son utilisation en zone de stockage pour le rejet des eaux pluviales et en bassin d'orage.

Aussi, pour la poursuite des travaux, la Commune est appelée à statuer sur le devenir de cette lagune en sachant que si l'option de la conservation de la lagune existante est retenue, diverses démarches administratives et réglementaires (4 études) sont obligatoires et ne seront pas prises en charge par Roannaise de l'Eau : coût chiffré entre 20 et 25 000 € suivant estimation du bureau d'études Desvignes. Le coût des travaux d'aménagement sont eux chiffrés entre 20 et 40 000 € suivant le résultat technique des études.

Des commentaires techniques sont présentés par les élus ayant suivi ce chantier et se pose donc la question de l'intérêt général de la conservation de cet équipement.

Si l'option bassin de rétention n'est pas retenue par la Commune, Roannaise de l'Eau s'engage à démolir la digue aval de la lagune et de restituer le talweg à l'état naturel tel que prévu dans le marché de travaux initial.

Il n'est donc pas pris de décision sur cet ouvrage et M. le Maire propose d'en débattre à nouveau en réunion de chantier avec les responsables de Roannaise de l'Eau.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### ☛ **Emission radio avec Lyon 1<sup>ère</sup>**

En direct, vendredi 7 juillet de 9 h à 12 h devant la mairie

### ☛ **Réunion publique THD 42 avec Roannais agglomération, mercredi 19 juillet**

### ☛ **Travail sur la signalétique dans la commune**

Une commission communale est formée : Mmes Paire, Travard, David, Mrs Maridet, Triollier, Georges pour travailler sur ce projet.

### ☛ **Rapport annuel du Syndicat des Eaux de l'Isable** : approuvé par l'Assemblée et à disposition en mairie.

**L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 21 h 40**